

10 - 13
octobre
2018

RENCONTRES DE LA SÉCURITÉ

DANS LE LOT



OCTOBRE 2018 - La lettre de l'État dans le Lot.

Mardi 2 octobre : lancement du car des services publics dans le Lot



Dans le cadre du dispositif "Carte Blanche", la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), le Grand Cahors et la préfecture du Lot lancent le car des services publics dans le bassin de vie de Cahors. Des agents de l'administration publique pourront ainsi :

- vous informer sur les démarches et les services publics ;

- identifier vos besoins et vous accompagner dans la réalisation
- de vos démarches ;
- vous orienter et se mettre, pour vous, en relation directe, avec les bons interlocuteurs ;
- suivre vos dossiers auprès des organismes.

L'itinéraire du car

Semaine paire :

- Mardi : Boissières (place de la mairie) 9h15-12h30 et Francoulès (en face de la mairie) 14h-17h15
- Mercredi : Arcambal (en face de la mairie) 14h-17h15
- Jeudi : Lherm (en face de la mairie) 14h-17h15
- Vendredi : Cieurac (devant la mairie) 9h15-12h30 et Fontanes (parking de la mairie) 14h-17h15

Semaine impaire :

- Mardi : Caillac (parking de la salle des fêtes) 9h15-12h30 et Trespoux-Rassiels (parking de la mairie) 14h-17h15
- Mercredi : Tour-de-Faure (devant le foyer rural) 14-17h15
- Jeudi : Espère (parvis du marché et des transports scolaires [RD811]) 14-17h15
- Vendredi : Cours (en face de la mairie) 9h15-12h30 et St-Pierre-Laffeuille (place de la mairie) 14h-17h15

Pour plus d'information sur le car des services publics itinérants, vous pouvez écrire à cardesservicespublics@grandcahors.fr ou contacter le 07 62 60 96 94

Visite de Henri Verdier, directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication (DINSIC) de l'État français, à Cahors



Une conférence ouverte au public a été organisée le vendredi 14 septembre dans le cadre de la visite de M. Henri Verdier, directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication (DINSIC) de l'État français. Lors de cette conférence, M. Verdier a évoqué l'importance de la transition numérique au sein de l'administration publique après avoir présenté sa direction.

La DINSIC est en charge de la transformation numérique de l'État, sous tous ses aspects : modernisation du socle technique, création de services publics innovants pour les citoyens, gouvernement ouvert... Elle accompagne les ministères, conseille le gouvernement et développe des ressources partagées comme le réseau interministériel de l'État, FranceConnect Identité, data.gouv.fr ou api.gouv.fr. Au total, plus de 80 personnes ont participé à l'intervention de M. Verdier.

Appel à projets



Dans le cadre du plan départemental de prévention de la délinquance qui fixe les priorités de l'État en matière de politique de prévention auprès de la population lotoise, nous lançons l'appel à projets « délinquance » au titre de l'année 2019.

Comme l'année précédente, le programme d'actions se déclinera dans différents domaines. Toute action qui sera menée dans ce cadre pourrait bénéficier du soutien financier de l'État dans la mesure où elle répondrait aux enjeux départementaux définis ci-après et aux conditions d'octroi de ces crédits nationaux :

- la lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)
- la prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)
- la lutte contre l'insécurité routière (PDASR)

Pour en savoir plus : [cliquez-ici](#).

Signature de la convention "Action, Coeur de Ville" à Figeac



A la suite du lancement du programme national "Action Coeur de ville" lors de la deuxième conférence nationale des territoires qui s'est tenue à Cahors en fin d'année 2017, le Ministre de la Cohésion des Territoires, Jacques Mézard, a annoncé fin mars la liste des 222

villes retenues dans le cadre de ce programme. « Action cœur de ville » s'adresse à des villes qui constituent des « pôles d'attractivité », hors périmètre des métropoles, dans lesquelles une action de redynamisation du cœur de ville est nécessaire.

L'objectif est de conforter le rôle de ces villes moyennes qui constituent une trame urbaine essentielle pour la vie quotidienne et de déployer des actions structurantes permettant de :

- proposer une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- favoriser un développement économique et commercial équilibré
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

La Ville de Figeac et la communauté de communes Grand Figeac ont été retenus dans le cadre du programme national « Action, Coeur de Ville ».

Le programme « Action cœur de ville » répond en effet à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire. Si un cœur de ville moyenne se porte bien, c'est l'ensemble du bassin de vie, y compris dans sa composante rurale, qui en bénéficie.

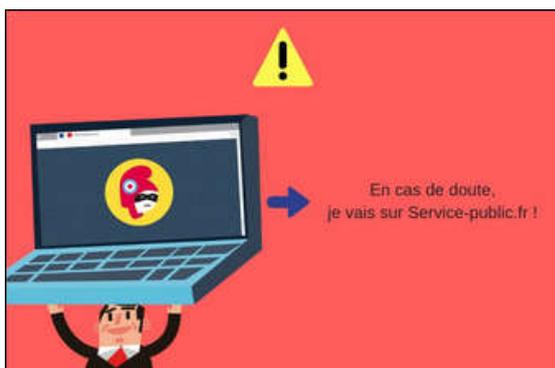
L'engagement de l'Etat repose, au-delà de la mobilisation de ses

financements de droit commun, sur des cofinancements apportés par les partenaires :

- la Caisse des dépôts et Consignation
- Action Logement
- l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)

D'autres ressources locales viendront compléter ces financements pour les actions répondant aux politiques de développement local initiées par la Région Occitanie et le Département du Lot, signataires de la convention.

Attention aux faux sites administratifs et aux arnaques en ligne !



Demande d'extrait d'acte de naissance ou de casier judiciaire, carte grise, nombre de points restant sur votre permis de conduire... La plupart des démarches administratives peuvent se faire gratuitement en ligne sur les sites officiels de l'administration française. Il existe néanmoins des sites privés, souvent payants qui proposent de vous aider. Attention, il peut s'agir d'arnaques rappelle la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Pour faire face aux éventuelles arnaques, la DGCCRF donne aux consommateurs 6 conseils pratiques à suivre dans tous les cas :

consulter toujours le site officiel de l'administration française www.service-public.fr qui recense tous les sites de référence en fonction des documents souhaités ;

- se renseigner auprès des sites officiels avant de passer une commande et de donner ses coordonnées bancaires ;
- consulter les mentions légales du site pour identifier sa nature et son exploitant, lire attentivement les conditions générales de vente (CGV) qui constituent le contrat liant le professionnel et le consommateur ;
- vérifier les adresses, les sites officiels de l'administration française se terminant par « .gouv.fr » ou « .fr » et non pas par « .gouv.org », « .gouv.com » ou « gouv » et attention aussi aux sites commerciaux qui essayent de tromper les consommateurs en prenant l'apparence d'un site officiel (Drapeau bleu-blanc-rouge, Marianne...);
- se méfier des premiers résultats de recherche qui ne mettent pas forcément en avant les sites officiels (les référencement payants sont toujours signalés sur les moteurs de recherche par le mot annonce) ;
- vérifier le caractère payant ou non de la prestation proposé.

Retour sur les opérations de l'inspection du travail de la DIRECCTE



« Quand l'inspection du travail lutte contre les fraudes et les hébergements indignes réservés aux travailleurs dans le Lot »

La lutte contre les fraudes complexes, le travail dissimulé et les prestations de services internationales sont des priorités gouvernementales. L'Inspection du travail de l'unité départementale du Lot s'implique particulièrement dans la mise en œuvre de ces priorités avec de nombreux résultats nécessitant de la part de ses agents de contrôle une approche globale et interministérielle.

Celle-ci s'effectue notamment dans le cadre d'un comité opérationnel départemental anti-fraude. Celui-ci a malheureusement montré son efficacité, cet été, lors de différentes inspections.

Les établissements inspectés ont tous révélés des situations inqualifiables. Non seulement les travailleurs rencontrés n'étaient pas

déclarés auprès des organismes sociaux, mais ils se trouvaient, de plus, en situation de vulnérabilité dans des logements inconfortables voire indignes.

Après rapport de l'inspection du travail, le préfet du Lot a prononcé la fermeture temporaire de cet établissement pour une durée de trois mois.

Cette décision, prise en raison de la gravité des faits constatés, fait partie des moyens dont disposent les agents de l'inspection du travail pour préserver l'intégrité mentale et physique des salariés et lutter contre toutes les fraudes sociales.

Les missions de l'Inspection du travail

L'inspection du travail, composé d'agents de contrôle et d'assistants de contrôle sont chargés de veiller à l'application des dispositions du code du travail et des accords collectifs.

Conseillers, conciliateurs et contrôleurs, ces agents de la fonction publique d'État répondent à une mission de service publique et sont libres d'organiser et de conduire des contrôles à leur initiative et décident des suites à leur apporter. Tenu scrupuleusement au secret professionnel et industriel, ils se tiennent à la disposition des employés et des employeurs dans le cadre de leurs prérogatives.

Pour preuve, l'Unité de contrôle a fait part au représentant local du syndicat professionnel de la branche concernée des constats relevés au cours de cet été.

68 suspensions administratives du permis de conduire en septembre 2018



Dans chaque département, le préfet peut décider de [suspendre le permis de conduire](#) d'un individu pour une durée qui n'excède pas un an soit pour des raisons médicales, soit après la constatation d'une infraction grave au Code de la route. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté, visant à écarter momentanément de la route un conducteur dont le comportement est considéré comme dangereux et éviter, ainsi, qu'il ne commette de nouvelles infractions. Tous les mois, dans la lettre de l'État, nous diffusons le nombre de permis de conduire suspendus par la préfecture du Lot.

Juin 2018 :



Les Maisons de services au public vous ouvrent leurs portes !

Retrouvez la Maison la plus proche de chez vous sur maisondeservicesaupublic.fr

journées portes ouvertes

DU 8 AU 13 OCTOBRE 2018

Maison de services au public

Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :





Cette lettre a été réalisée par les chargés de communication des services de l'État du département du Lot.
Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner à cette lettre, envoyez un courriel à l'adresse suivante :
pref-communication@lot.gouv.fr

Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse.
Tous droits de reproduction réservés.

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.